

3 Administration générale

3.1 Finances

3.1.1 Comptes 2023 - approbation du message à l'attention du Conseil général

Décision

Le Conseil communal valide le message du Conseil communal au Conseil général en lien avec les comptes 2023.

3.2 Gestion du personnel RH

3.3 Conseil général - Remplacement de M. Jérôme Borgeat

Décision

Le Conseil communal proclame élu M. Léonard Dorsaz, conseiller général pour la suite de la législature, en remplacement de M. Jérôme Borgeat.

4 Cohésion sociale et formation

4.1 Ecoles

4.1.1 Nomination - enseignants école primaire

Décision

Le Conseil communal valide les nominations proposées par le comité de sélection : Mmes Chloé Darioli, Carine Dizerens et Viktoria Laraidji.

5 Travaux publics

5.1.1 Achat d'un monoaxe avec équipement d'éparage et lame à neige

Décision

Le Conseil communal décide d'acquérir un monoaxe avec équipement d'éparage et lame à neige auprès de l'entreprise Chappot SA à Charrat.

5.1.2 Achat d'une herse Terra Rake

Décision

Le Conseil communal décide d'acquérir une herse Terra Rake auprès de l'entreprise Chappot SA à Charrat.

5.1.3 Adjudication des travaux de pontage de fissures

Décision

Le Conseil communal décide d'attribuer les travaux à l'entreprise Prodo à Domdidier.

5.1.4 Adjudication mandat d'ingénieur civil - Réfection de la Route des Garettes, secteur Nord

Décision

Le Conseil communal décide d'attribuer le mandat au bureau d'ingénieur Alpatec à Martigny.

6 Urbanisme

6.1 Constructions

6.1.1 Autorisations communales sans mise à l'enquête

6.1.1.12023-306 Rullo Gillioz Danielle Ch. de la Comballe 8a 1926 Fully

Description

Agrandissement et transformation d'une habitation individuelle, modification des plans autorisés le 20.02.2024.

Mazembroz – Chemin de la Comballe

Folio n° 5, parcelle n° 1130

Zone hameau

6.1.2 Autorisations communales avec mise à l'enquête publique

6.1.2.1 2024-45 Scalesia Frédéric Rue de Vinseau 75 1926 Fully

Description

Agrandissement d'une habitation individuelle, isolation périphérique et démontage d'un avant-toit sur terrasse.

Les Pros d'Antogne – Rue de Vinseau

Folio n° 10, parcelle n° 2175

Zone faible densité

2023-285 Crettusier SA Chemin du Groilly 7 1926 Fully

Description

Transformation d'un dépôt en bureaux, Minergie.
Yaux – Rue de Prévent
Folio 15, parcelle n° 5662
Zone moyenne densité

2024-08 Chiarelli Marc Henri Avenue Gd- St- Bernard 1920 Martigny

Description

Construction d'une terrasse, avec modification de façade
Saxé – Route de Saxé
Folio n° 26, parcelle n° 2734
Zone village

6.2 Aménagement du territoire

6.3 Cadastre

6.3.1 Mensuration officielle - nomination annuelle du géomètre officiel

Décision

Le Conseil communal décide de reconduire le mandat de Géo2Rives SA pour 2024.

7 Patrimoine

7.1 Agriculture - Viticulture

7.1.1 Murs en pierres sèches - projet sur le vignoble de Fully

Décision

Le Conseil communal valide le principe de mettre sur pied une commission des Murs en pierres sèches. La composition de ladite commission et les statuts seront validés ultérieurement.

7.2 Com'art

Décision

Le Conseil communal décide de reconduire la subvention annuelle 2024 à la Com'Art.

8 Energie

8.1 Eaux

8.1.1 Lutte contre le gel : problème de défense incendie Lutte contre le gel : problème de défense incendie

Description

Le Conseil communal est alerté que pendant les opérations de lutte contre le gel, la pression dans le réseau d'eau potable peut devenir insuffisante pour assurer les débits nécessaires aux bornes d'incendie. En cas d'incendie signalé au service de piquet, il faudrait environ une heure pour interrompre la lutte contre le gel et rétablir la pression requise dans le réseau. Bien que la probabilité de cette situation soit faible, il est crucial d'en informer les pompiers. Le jour où la séparation des réseaux d'irrigation et d'eau potable/défense incendie sera effective, cela permettrait l'installation de systèmes de découplage des réseaux à distance.

9 Bâtiments / Sécurité

9.1 Bâtiments communaux

9.1.1 Ecole du village - Adjudication fourniture de la lustrerie

Décision

Le Conseil communal décide d'attribuer la fourniture de lustrerie à l'entreprise Etavis à Martigny.

9.1.2 Bancs des vestiaires muraux et cloisons WC

Décision

Le Conseil communal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Makk AG à Dachsen.